

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
25 mai 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : 27
Présent(s) : 22
Votants : 26

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 25 mai 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 17 mai 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LAZE Gaele, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : BUGNET Jean-Marc a donné son pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M. Martial GILLE, THEVENARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme Anne-Marie BOULIEU, SOLARI Charles a donné son pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique,

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

N°38-2023 – Actualisation programme travaux Aire de loisirs

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les éléments de prospective présentés au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Mme le Maire rappelle que chaque année, différentes dotations sous formes d'appels à projets sont mobilisables pour accompagner les projets d'investissement des collectivités :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat,
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat,
- Dotation au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert » ;
- Partenariat départemental, du Département du Rhône,
- L'appel à projets « 5000 terrains de sports » de l'agence nationale du sport, en lien avec les différentes fédérations, et les JO 2024,
- Aide à l'investissement de la CAF au titre des programmes en faveur de la jeunesse ;

Par délibération n°9-2023 du 23 février 2023, la programmation 2023 des travaux de la mairie a été arrêtée, comprenant notamment le projet de city stade.

L'étude de maîtrise d'œuvre en charge de ce projet, qui a débuté début 2023, a pu avancer sur la faisabilité sur la base d'une synthèse de l'ensemble des attentes et capacités d'accueil du site (skatepark, terrain multisports, basket 3 contre 3...)

Suite à ce travail, l'enveloppe travaux a fait l'objet d'une réévaluation très sensible, portée à **475 000 € HT environ**, contre 350 000 € estimés.

Aussi, pour confirmer l'ambition de ce programme, il convient de mobiliser le plus de financeurs possibles. Cela passe par une actualisation de la délibération fixant le programme de travaux, à annexer aux dossiers.

Le montant total du programme « Aire de loisirs / city stade » est donc la suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 42 000 € HT
- Travaux : 475 000 € HT
- TOTAL : 517 000 € HT**

Le plan de financement indicatif estimatif est le suivant :

- VILLE DE MILLERY / fonds propres : 103 400 € HT soit 20%,
- ETAT / DETR : de 118 750 € HT à 285 000 € HT soit de 25% à 60% d'un montant plafonné à 475 000 € HT,
- FONDS NATIONAL « PLAN 5 000 TERRAINS DE SPORTS » de l'agence nationale du sport et des fédérations sportives : 51 700 à 103 400 € HT (soit 10 à 20%) minimum
- FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : de 25 850 € à 51 700 € HT (soit 5 à 10 %) minimum au titre des enveloppes dédiées aux équipements jeunesse,
- REGION AUVERGNE RHONE ALPES : de 51 700 € à 103 400 € HT (soit 10 à 20%) minimum au titre des enveloppes dédiées au sport,
- DEPARTEMENT DU RHONE : de 51 700 € à 103 400 € HT (soit 10 à 20%) minimum au titre des enveloppes « Partenariat territorial »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'actualisation du programme « Aire de loisirs / city stade » pour porter son enveloppe financière à 517 000 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement et d'arrêter les modalités de financement de ce programme,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.S.I.L, pour l'exercice 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R pour l'exercice 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de l'appel à projets « plan 5000 terrains de sport » et auprès des différentes fédérations sportives ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de l'appel à projets sur les équipements jeunesse de la Caisse d'allocations familiales ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des appels à projet thématiques régionaux sur les exercices 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Partenariat territorial du Département du Rhône ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toute conventions et arrêtés attributifs nécessaires au versement par les financeurs de ces différentes subventions,
- D'INDIQUER qu'il n'y a à ce jour pas de commencement de ces différents programmes de travaux.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUCQUELIN



Le secrétaire de séance

LEVEQUE Guillaume